

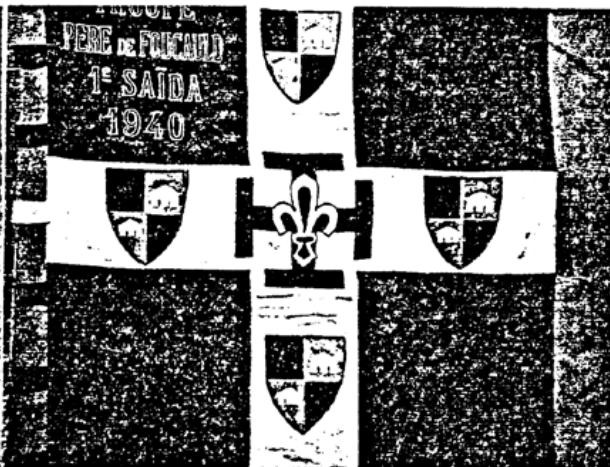
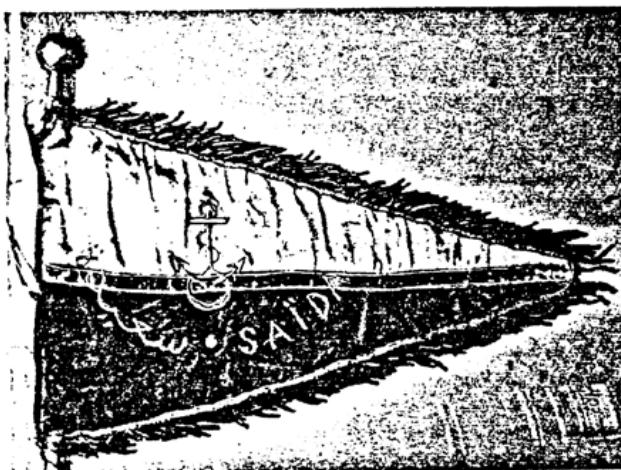


# L' ECHO SAÏDEEN



L' ECHO SAÏDEEN - OCTOBRE 1980 - 6ème BULLETIN d'INFORMATION

TIRAGE : 1500 - 6.000 Lecteurs



## BALLETMENT & ESYLEMES

Sous le siège: AMITIE - JEUNESSE, lors de la Mémorable Journée du 3 JUIN 1979 à COLOMIERS, nos frères de l'Amicale des ANCIENS LEGIONNAIRES, nous présentaient leur glorieux drapeau, un peu comme le nôtre. Le 27 JANVIER 1980, notre Cher Ami André NETWILLER nous offrait le FANION de la COMMUNE MIXTE de SAÏDA, représentant, avec notre Ville et nos Villages, notre Cher Département de SAÏDA. Nous avons la satisfaction de pouvoir joindre à ces emblèmes, le DRAPEAU de la TROUPE PÈRE de FOUCALD des SCOUTS de SAÏDA, religieusement conservé par son estimé et passionné Chef Paul ALLENE, notre Secrétaire Général. Nous y retrouvons les Armoiries de la Ville de SAÏDA qui illustreront notre Ouvrage en préparation. Ces inestimables emblèmes feront revivre, sans cesse, notre Terre Natale et Notre Jeunesse Saïdeenne.

## NOTRE PRECIEUSE IMAGERIE

Nous avons pu faire tirer des copies du remarquable film montrant les divers aspects de SAÏDA, que nous devons à Notre Ami Louis BARNIER, et que nous ne saurons trop féliciter et remercier. Ce beau film constitue la partie principale de nos projections applaudies, dans nos Réunions Régionales.

## REUNION REGIONALE de BORDEAUX-AQUITAINE, le Dimanche 12 OCTOBRE

Lucien et Paulette DUMAS-BONNET se préparent à nous recevoir fraternellement à la Salle des Fêtes du Grand Parc, où un Parking de 200 places accueillera tous nos véhicules venus de n'importe où. Lucien DUMAS, assez grosse Légume Bordelaise, a pu choisir parmi les meilleures salles de réunion du Grand Port Atlantique. Le Cher Père ESCOLANO, qui a fait une courte apparition à TOULOUSE le 13.09., pour célébrer un Mariage dans une Famille d'HAWAM bou HADJAR, doit y revenir le 3.10. et nous accompagnera à BORDEAUX le 12. L'invitation présente à cette sympathique réunion s'adresse à tous les Amis de l'AQUITAINE, des CHARENTES, du POITOU, et même de la LOIRE et d'ailleurs, comprenant les Départements 16-17-24-33-40-44-47-49-85-86..... où l'on retrouve environ 80 Foyers Saïdeens, la Côte Atlantique étant moins attractive que Notre MEDITERRANEE. Nous vous demandons de vous inscrire auprès de Lucien DUMAS, 14, Rue du Dr Schweizer 33000 BORDEAUX.

## REUNION REGIONALE de DIJON, probablement le 23 NOVEMBRE

Nous devons nous entendre avec le Père ESCOLANO, qui attend des Aides de Mme Marcel SAINT-VIGNES, Henriette GENCLINI et autres Bonnes Volontés, pour accueillir une Centaine d'Amis de BOURGOGNE, FRANCHE-COMTE, CHAMPAGNE, ARDENNES jusqu'à l'ALSACE et l'AUVERGNE, comprenant les Départements: 10-21-25-52-55-70-71-89-03-63-67-68.

REUNION REGIONALE de LYON-GRENOBLE, RHONE-ALPES, envisagée le 30 NOVEMBRE

Invité à participer au Congrès du FRONT NATIONAL des RAPATRIES à GRENOBLE le 29 NOVEMBRE, nous demandons aux Amis disponibles de la Région RHONE-ALPES comprenant les Départements: 01-03-07-26-38-42-63-69-71-73-74, de rechercher une Salle de Réunion pour 200 personnes approximativement.

REUNION REGIONALE de ROUEN: pourrait avoir lieu le 21 DECEMBRE

Nous pensons trouver au SECOURS CATHOLIQUE, Rue de Joyeuse, un accueil habituel et chaleureux. Nous comptons sur Alain CAZORLA & Cie pour faire le nécessaire.

PAQUES en ALGERIE - Racontées par André et Josette GRIMAUD-VOLLE 1980

SAIDA toujours bien nommée, belle et heureuse.

Cette Année, nous avons réussi à réaliser notre rêve. Revoir cette Terre qui nous a vu naître, et nous sommes partis : MARSEILLE-ALGER: 1 heure 30 de vol. Les Fêtes de PAQUES à ALGER dans la dignité et le récueillement. Le sentiment d'une Eglise Universelle. 16 nationalités reconnues parmi les assistants aux diverses cérémonies de la Cathédrale. Enfin, Mardi de PAQUES, en route pour l'ORANIE et SAIDA, que nous rejoignons par RELIZANE et MASCARA. C'est le temps de la récolte des petits pois et nous croisons dans les campagnes les nombreux bourricots bâties des arabats de petits pois, en route pour les marchés; nous ne parlerons pas des charretons..... L'ORANIE comme l'ALGEROIS est maintenant bien Algérianisée. Il fallait s'y attendre, mais on y parle toujours et à tous les âges, Français et Espagnol, comme avant. Nous ne sommes pas déçus. C'est propre. Nous atteignons, enfin, les EAUX-CHAUDES, faute de temps nous ne nous y arrêtons pas. Puis NAZEREG, le petit village a grandi, il est en passe de devenir Ville de 20.000 H. résidants dans de coquets immeubles. La petite Eglise est toujours sur la Place. De NAZEREG à SAIDA, tout est construit. C'est la Zone Industrielle. Puis des Lycées. Il y a à SAIDA 3 Lycées. AFROUS..... Le bidonville a fait place aux petits Immeubles déjà prévus en 1960 ( Le projet a été repris dans ses grandes lignes). La Marine et ses échoppes de laine. Le POIDS-PUBLIC. Le GROUPE SCOLAIRE FLINOIS. Le CIMETIERE dans lequel le Carré Militaire a été remplacé par l'OSSUAIRE des CIMETIERES environnantes. Nous passions ensuite à la PISCINE, CAMP des CHASSEURS, NOUVEL HOPITAL - Boulevard à 2 Voies rejoignant la PISCINE à la MARINE.

Les hasards de la recherche d'une pièce de voiture nous amènent dans les locaux des anciens magasins MEADEB où HADJ BOUDOU TAHAR, pour les besoins de la SOCIETE NATIONALE de PIECES DETACHEES a installé un Magasin dont il est le patron. De là commencent les contacts, puisque nous y sommes reconnus. On s'embrasse, on boit du thé, on parle sans passion du temps passé, de ceux qu'on a connus; On fait un petit tour en Ville. On se demande des nouvelles des uns et des autres, des Anciens, et c'est bon de penser que tout compte fait, ces conversations se déroulent comme celles qu'échangent des parents qui se retrouvent après une longue absence. Le scir nous couchons au Presbytère où nous reçoit le PERE BLANC, qui outre son travail en Ville, assure le Ministère Paroissial pour les quelques Chrétiens restants. Il fait un froid de canari. Les toilettes sont dans la cour. De notre temps ce détail avait passé inaperçu. L'EGLISE a disparu. Les Habitants la regrettent et le disent.

Le lendemain matin, séance de prises de vues au Centre Ville. La REDOUTE est en partie démolie, mais les Services Techniques pensent et désirent pouvoir conserver l'ANCIEN HOPITAL, l'ANCIENNE EGLISE, les REMPARTS qui les entourent et une grande partie de la CASERNE, au titre des Monuments Historiques.

Puis, tour au MARCHE et rencontre des légumiers et poissonniers connus.

Promenade du Vieux SAIDA inchangé ( Site protégé ) La MAISON FORESTIERE de TOUTA a laissé place à un HOTEL 3 ETOILES. Nous allons ensuite à la MAIRIE où nous constatons que l'Esprit de SAIDA est encore une réalité. Quelques transformations à l'arrière du bâtiment en agrandissement des locaux pour permettre le fonctionnement d'une Ville de 70.000 H. Des Services Municipaux dans lesquels on sent l'esprit Mairie, tel que je le connais, l'ai vécu et le vis encore en FRANCE. On parle métier, projets d'urbanisme. On étudie la maquette et les Plans d'Urbanisme du Futur SAIDA.

Entre temps, nous avons mangé avec le Directeur des Services et les BOUDOU, un repas arabe, sans couscous ni méchoui maintenant trop communs en FRANCE. L'après midi promenade aux Ateliers Municipaux, aux Magasins de Matériel, Garage à la Station des Eaux. On nous présente au MAIRE, mais arrive l'heure du départ et par la route de BEL AFRIC, nous rejoignons ORAN, MISSERGHIN et ALGER. Quelques après nous rentrons en FRANCE, le cœur serré, nous promettant de reverir.

jours

INFORMATIONS SUR VOYAGE EN ORANIE:

Les AMIS de NOTRE DAME de SANTA-CRUZ sont regroupés en une ASSOCIATION NATIONALE.

Secrétariat: A. CANDELA, Boite Postale 3021 30002 NIMES CEDEX.

Elle organise chaque Année pour l'ASCENSION, le Rassemblement National au Sanctuaire de NIMES-COUDESSAC/ ORAN qui le 15 Mai dernier a réuni environ 90.000 Pieds-Noirs autour de Notre Evêque de la Dispersion Mgr LACASTE. Cette dynamique et entreprenante Association a déjà réalisé aussi des Voyages Pèlerinages Circulaires en ORANIE ( 7 jours ) dont nous vous avions fait part.

Elle prépare une Croisière-Pèlerinage en ORANIE du 13 au 19 MARS 1981, dont nous résumons le programme :

Départ de TOULON le 13 MARS à 9 H 30 à bord du M/S CHOTA ROUSTAVELLI. Journée et nuit en mer.

Arrivée à ALICANTE le Samedi 14 MARS à 12 H. Excursion à ELCHE, SANTA PAULA, LA MANGA, CARTAGENA. Départ à 21 H. Arrivée à ORAN le Dimanche 15 MARS à 9 H. Journée libre. Lundi 16 MARS, Journée libre. Excursions, Mardi 17 Idem

Possibilités d'excursions à MOSTAGANEM, MASCARA, AIN-TEMOUCHENT, SAIDA ? suivant nombre.

DEPART le 17 à 21 H. Arrivée à PALMA Mercredi 18 MARS à 13 H. Excursions à VALDEMOSA, GROTTES du DRACH. Départ à 22 H.

Arrivée à TOULON: Jeudi 19 MARS à 16 H.

Prix par personne: 1990 F en Cabine extérieure à 4 places, avec lavabo - 2590 F. Cabine extérieure 2 places lavabo - 2990 F. en cabine extérieure douche et toilettes.  
Pour plus de renseignements s'adresser à Mr. A. CANDELA.

Votre Responsable-Président est tenté d'y participer afin d'en tirer des leçons pour la réussite des voyages que nous préparons aussi.

Les 300 réponses à nos questionnaires, intéressées, donnent une centaine d'acceptations groupant 180 à 200 participations, dont 2/3 choisissent le Printemps et 1/3 la Toussaint, pour une durée de 4 à 5 jours. Il n'est pas impossible d'en organiser un à chacune de ces époques.

Nous demandons encore à tous nos amis qui sont déjà retournés là-bas, en groupe ou isolément, de nous donner les renseignements, avis ou conseils utiles, dont nous les remercions.

LA COMMUNAUTE ISRAELITE organise, chaque année, un Pèlerinage au Tombeau du RAAB de TLEMCEN à l'occasion des Fêtes de PAQUES. Ils étaient 200 cette Année.

#### RASSEMBLEMENT NATIONAL DE MONTPELLIER PENTECOTE 1981.-

Nous avons eu 300 réponses à notre questionnaire. Presque toutes approuvent le bon choix de MONTPELLIER. Cela est évident en se reportant à la carte et au tableau de situation paru dans le 4ème bulletin. Quelques isolés malheureux ont proposé d'autres lieux sans nous dire qui en prendrait la charge et la responsabilité.

Donc l'organisation à MONTPELLIER doit se préparer et réussir. Les 1400 présents à COLOMIERS ont chanté avec force et promis l'AU REVOIR. Les réunions Régionales de TOULOUSE-PAU-NICE-AIX-MONTPELLIER-TOULON ont rassemblé plus de MILLE Heureux de se retrouver. Celles de BORDEAUX-DIJON-GRENOBLE-ROUEN vont en regrouper au moins CINQ CENTS. Nous ne voulons pas être obligés de refuser des inscriptions tardives les derniers jours, faute de place.

Nous ne voulons pas subir les sueurs froides des arrivées imprévues le Dimanche matin.

Encore une fois nous vous supplions de répondre, sans tarder, à notre petit questionnaire, qui ne vous engage en rien en cas d'impossibilité justifiée de dernière heure. Par AMITIE, faites-nous ce grand plaisir. Nous en sommes à 300 Réponses donnant 500 Participations.

Ayant eu la toujours grande joie de rencontrer Mgr LACASTE au Pèlerinage National d'ORANIE à LOURDES le 15 AOUT dernier, je me suis permis de l'inviter à se joindre à Nous s'il pouvait se libérer d'autres obligations à cette date.

#### NOS CIMETIERES ABANDONNÉES.-

Nous attendons de notre Ami E. CHAUTARD de DUNKERQUE, une relation, accompagnée de photos, attristant du Cimetière d'AIN-EL-HADJAR, qui nous permettront d'intervenir auprès des Autorités Françaises intéressées. Nous possédons des diapositives de tombes des Familles suivantes: ANDREOLETTI, AUDOUARD, BAYLE, CRACH, ESPIN, FAVIER, INGIGNOLI, MICHEL, PLANNELES, REYNAUD, RONCEAU, SAINT-VIGNES, TROJANI, que nous pouvons procurer.

#### CARNET DE FAMILLE DE L'AMICALE ( Porté à notre connaissance. ????? )

NAISSANCES: Clément, fils de Jean-Paul DAVID et de Claire BEAUPERE le 5/06/80, 2 Rue Audren à LYON, Sandra, fille de Didier FRENET et de Catherine EERLE le 18/06/80, 117 Av. Delpech à AGEN, Mathieu PINAUDEAU, Arrière petit-fils de Georges ABADIE, 17 Rue du Fraisié à MONTPELLIER.

MARIAGES - ROUX Alain et LLAMAS Brigitte à SARLAT, ESKINAZI Jean-Paul et BETITO Corinne, le 31/06/80, 1 Rue du Morvan 21000 DIJON, LAINE François et FAVIER Geneviève, le 6/09/80, Rue de la Beauce, 49510 JAILLAIS, DELVAUX Alain et MILLET Marie-Paule, le 20/09/80, 4 Route d'Aulnat, 63360 GERZAT.

<u>D E C E S -</u>	Omission: ZAMORA Joseph, le 7/06/79 à 77 ans à AGDE,	à AVIGNON,
	Mme SILVESTRE Gaston, née Reine-Marie BENAROUCHE le 22/03/80	à SAINT AMAND les EAUX,
	Mr. HUERTAS Jean, le 27/03/80 à 57 Ans	à SEMEAC,
	Mr. RODRIGUEZ Christobel	à NICE,
	Mme GUIDICELLI Henriette à 90 Ans	à MONTPELLIER,
	Mr. BENAMOU Elie	à NANTES,
	Mr. NOE René, Mécanicien, le 8/07/80	à BORDEAUX,
	Mr. NOE, Employé Communal, le 10/07/80, 90 Ans,	à BUZEROLLES 86180,
	Mme DE TOURFIS Henri, le 11/09/80, 82 ans,	à NOE 31310.
	Mme NETWILLER, Mère de Notre Ami André NETWILLER	

Dans notre précédent Bulletin, nous avions fait part de l'élévation de Mr. le Préfet Bernard LANDOUZY au Poste éminent de Conseiller au Secrétariat Général de la Présidence de la République. Nous nous sommes permis de l'en féliciter, le considérant comme Membre d'Honneur de notre Amicale, et lui avons fait parvenir nos Bulletins d'Information. Dans une avenante conversation téléphonique, Mr. LANDOUZY nous a manifesté toute la satisfaction qu'il avait ressentie à retrouver ce contact et m'a invité à lui rendre visite.

Ce lien de sympathie vient de s'entacher de tristesse à l'annonce de la mort de Mme la Générale LANDOUZY, sa Mère, survenue le 16/09/1980 à ARGENTAN (Orne).

SUCCES aux GRANDES ECOLES.- Nous avons le grand plaisir de partager la joie et la fierté de nos amis Claude ROVERSI et son Epcuse, Directeur et Directrice dans l'Enseignement à TAREES, 8 Rue Bel Air, d'un beau succès de leur Fils LOUIS, admis, en même temps, aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs: Centrale et Mines de PARIS et Polytechnique où il vient d'entrer. Compliments au Lauréat et à ses parents heureux.

Nous sommes également heureux d'apprendre que Geneviève EPMOSILLA, fille de Paul et Jacqueline EPMOSILLA-VILLARS, a été reçue 2ème au Concours National de GrefFier en Chef des Conseils de Prudhommes et nommée à AUCH.

Soucieux et désireux de partager les énnuis et tristesses de tous nos amis, nous tenons aussi à partager leurs joies, et insistons pour en être informés et pouvoir les diffuser.

#### APPEL INSTANT, CONSTANT, RENOUVELLE aux INCOMPARAIBLES AMITIES & SOLIDARITE SAIDIENNE

Nous vous avons envoyé plusieurs fois des fiches-questionnaires à remplir et à nous retourner en vous demandant de les photocopier et de les diffuser auprès de vos enfants mariés ou éloignés, de vos parents, de nos AMIS avec lesquels vous êtes en relation. Il ne suffit pas de nous en donner les adresses, ce qui est déjà bien. Faites nous l'immense plaisir de collaborer. Nous recevons des demandes de recherches de contact que nous ne pouvons pas toujours satisfaire, ce qui est regrettable, mais que nous pourrons faire paraître dans nos Bulletins. MERCI.

## INFORMATIONS SOCIALES

Ayant eu déjà à nous pencher sur des Cas de Détresse ou de Gêne résultant de la disparition du Compagnon de la Vie, il est utile et nécessaire de bien connaître les possibilités qui sont offertes et qu'il ne faut pas ignorer ou négliger.

### PROTECTION SOCIALE des VEUVES et des VEUFS de SALARIES.-

L'Assurance Décès du Régime Général de la Sécurité Sociale ou Capital-Décès est égal à 90 fois le salaire journalier de base (compris entre 601,20 et 15.030 F.) est à demander dans le délai d'UN MOIS à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dont dépend le défunt.

L'Assurance Maladie Maternité en qualité d'Ayant-droit du défunt est accordée durant un an et prolongée jusqu'à l'âge de 3 ans du dernier enfant à charge.

Ensuite possibilité d'assurance volontaire à charge, sauf insuffisance de ressources et demande de prise en charge de tout ou partie de la cotisation.

PRESTATIONS FAMILIALES.- La Veuve continue à percevoir les prestations familiales perçues avant décès, pour enfants à charge:- jusqu'à 16 ans obligations scolaires

17 ans si inscrit à l'A.N.P.

20 ans si en apprentissage, stage de formation ou études.

ALLOCATION DE PARENT ISOLE- au 15/01/1980 le montant du revenu familial garanti pour une personne seule avec 1 enfant à charge est de 1.898 F. par mois, limité à 12 Mois ou jusqu'à l'âge de 3 ans de l'enfant à charge.

ALLOCATION D'ORPHELIN- peut être également accordée pour l'enfant dont un seul des parents est décédé, sans condition de plafond de ressources. Montant égal à 22,5% de la base mensuelle par enfant à charge, soit au 1.1.80: 213,53 F.

PENSION DE REVERSION DU REGIME GENERAL- Le conjoint survivant peut prétendre à la pension de reversion aux conditions : - Etre âgé d'au moins 55 ans

Etre marié depuis au moins 2 ans à la date du décès

Ne pas être remarié

Ne pas disposer de ressources annuelles dépassant le montant du S.M.I.C.

Si le conjoint a eu au moins 3 enfants, la pension est augmentée de 10 %. Le cumul avec les avantages personnels du survivant est limité par un plafond.

REVERSION de la PENTE d'ACCIDENT du TRAVAIL- Si suite mortelle, une rente viagère peut être versée au conjoint survivant et aux enfants et aux descendants de la victime. Le conjoint a droit à une R.V. correspondant à 30 % du salaire annuel de base de la victime. 1 enfant de moins de 16 ans: 15 % - 2 enfants: 30 % - 3 enfants: 40 %-. Plus 10% au-delà du 3ème.

PENSION D'INVALIDITE DE VEUVE OU DE VEUVE DU REGIME GENERAL.- Le conjoint survivant atteint lui-même d'invalidité permanente peut obtenir une pension d'invalidité de veuve ou de veuf s'il est âgé de moins de 55 ans. A cet âge la pension d'invalidité est transformée en pension de vieillesse. La pension d'invalidité est égale à 50 % de la pension dont bénéficiait ou aurait bénéficié le conjoint décédé. Majorée de 10% pour 3 enfants élevés. Donne droit au bénéfice des prestations de l'Assurance Maladie. Supprimée en cas de remariage.

PENSION DE REVERSION DU REGIME DE BASE DES ARTISANS & COMMERCANTS- Le conjoint d'un Commerçant, Industriel ou Artisan a droit à une pension de reversion dès l'âge de 55 ans suivant les règles du Régime Général de la S.S. et correspond aux périodes d'activité de l'assuré décédé postérieures à 1973. Toutefois, à l'âge de 65 ans, la pension de reversion de l'ancien régime des Commerçants, correspondant aux périodes d'activités antérieures à 1973 peut être accordée si le conjoint survivant y a intérêt et se substitue à celle liquidée à 55 Ans.

PENSION DE REVERSION DU REGIME DES PROFESSIONS LIBERALES- Le conjoint survivant peut prétendre à pension de reversion aux conditions:- ne pas être remarié.- Etre marié depuis 2 ans.- Etre âgé de 65 ans ou 60 ans si inapte au travail.- Ne pas exercer une activité professionnelle.- Ne pas bénéficier d'un avantage personnel au moins égal à la reversion.

PENSION DE REVERSION DU REGIME DES EXPLOITANTS AGRICOLES.- Versée à la Veuve à 50 ans quel que soit le montant de ses ressources personnelles (Se renseigner auprès des Caisse de Retraites Complémentaires et de Cadres dont relevait l'assuré). Toutefois, la reversion est versée sans condition d'âge si la veuve: - est invalide.- A deux enfants à charge

ASSURANCE VEUVAGE.- Instituée dans le Cadre du Régime Général de la Sécurité Sociale, peut venir en aide aux Veuves et aux Veufs qui ne peuvent prétendre à la Pension de Reversion en raison de leur âge. Elle fait l'objet de la Loi N° 80-546 du 17/07/1980, J.O. du 18, devra être complétée par un décret d'application. Elle est versée au Conjoint survivant ayant à charge ou ayant élevé des enfants et ne disposant pas de ressources suffisantes, ayant moins de 55 ans. S'applique à partir du 31/12/1980.

RETRAITES.- Dans le 4ème Bulletin d'AVRIL 1980, nous avions signalé "en Dernière Heure", l'annonce d'importantes Mesures Sociales en faveur des Rapatriés, parue dans le Journal l'AURORE (Page des Rapatriés) le 28 MARS 1980.

1<sup>er</sup> Prolongation jus'au 30 JUIN 1982 du délai de validation des droits de Retraite.

2<sup>er</sup> Interdiction aux Maisons de retraite de retenir les sommes allouées en Indemnisation.

3<sup>er</sup> Retraite Complémentaire aux anciens salariés agricoles d'ALGERIE.

Il nous est pénible de constater que ce ne sont toujours que des promesses. Ces mesures attendues n'ont pas été encore rendues applicables. Il convient seulement de se préparer à entreprendre, le moment venu, les démarches nécessaires en fourrissant les justificatifs demandés: Bulletins de salaires (même en agriculture) - Attestations d'Employeurs ou d'Autorités - Si impossible: Déclaration personnelle sur l'Honneur.

D'autres points importants sont en discussion concernant les retraites complémentaires:

1<sup>er</sup> Suppression de l'abattement de 10% pour les salariés d'ALGERIE ayant obtenu une Validation de Carrière dans le Cadre de la généralisation de la Retraite Complémentaire.

2<sup>er</sup> Généralisation de la Retraite Complémentaire pour tous les Français, y compris les Rapatriés d'Outre-Mer, Maroc et Turquie compris.

3<sup>er</sup> Généralisation de la Retraite Complémentaire pour les salariés du Secteur Agricole.

4<sup>er</sup> Rétablissement de tous les droits acquis pour les salariés Cadres et non Cadres, auprès des Caisse Complémentaires qui existaient en ALGERIE.

INDEMNISATION des PIENS SPOILIES.- De très modestes dispositions ont été adoptées par le Conseil des Ministres du 4 JUIN 1980 et confirmées par Monsieur le Ministre DOMINATI, dans une Réunion du 9 SEPTEMBRE, des Associations représentatives des Rapatriés. Elles concernent spécialement les Titres du Complément de la Loi du 2 JANVIER 1978.

1<sup>er</sup> Règlement en espèces des petits règlements portés de 10.000 à 20.000 F.

2<sup>er</sup> Maintien des durées de 2 et 5 ans des titres prioritaires en cas de décès des auteurs.

3<sup>er</sup> Réduction à 10 ans de l'étalement des titres non prioritaires, qui était de 15 ans.

Ces mesures devront être prévues dans le projet gouvernemental de la Loi de Finances, les Associations feront demander, par voie d'amendement, au Parlement, la prise en considération des autres améliorations importantes, maintes fois définies et objet d'une reciente proposition de loi FENECH n° 1841.

4<sup>er</sup> Non actualisation de la Contribution Nationale déduite du Complément.

5<sup>er</sup> Actualisation du plafond au même titre que la valeur d'Indemnisation.

6<sup>er</sup> Non prélèvement par l'ANIFOM des échéances non échues des prêts de réinstallation.

7<sup>er</sup> Amélioration de la clause de garantie, en substituant le taux de 6,5 % à l'indice de référence de 10%.

.....

Il n'est pas question de la modification des textes et barèmes retenus par les Comités d'Etude. PATIENCE.-